

**PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 14 AVRIL 2010 à 19 H 00
(Sur convocation du 8 Avril 2010)**

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRESENTS : M. LESBATS. Mme LABERTIT. M. LADEBAT. Mme TARRICQ. M. BOURLON. Mmes LABEQUE. POMAREZ. MM. SARROUET. BIREMONT. Mmes DULON. TERRADE. GRACIET. M. BRETHOUS. Mme MOULIAN. M. HAINAULT. Mmes DUPRUILH. LECOLIER. BRIFFAUD. M. MATHIO. Mme MANDROUX. MM. GOYHENECHÉ. DIRIBERRY. Mmes BERTHELOT. BERGFELD. RENAUD. M. DABOT

ETAIENT REPRESENTES : Mme LARRODE, pouvoir à Mme LABEYRIE ; M. MICHEL, pouvoir à Mme TARRICQ

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2010	Mme le MAIRE
2	Subventions 2010 aux budgets annexes	Mme TARRICQ
3	Taux des impôts 2010	Mme le MAIRE
4	Vote des Budgets Primitifs 2010 A – Budget principal Ville B – Budget annexe Salle de cinéma C – Budget annexe Régie des fêtes D – Budget annexe Lotissement artisanal et industriel de Casablanca	Mme TARRICQ Mme TERRADE M. DIRIBERRY M. DIRIBERRY
5	Création de poste	Mme le MAIRE
6	Transformations de postes	Mme le MAIRE
7	Modification du régime indemnitaire	Mme le MAIRE
8	Aide aux sinistrés de la tempête Xynthia	Mme TARRICQ
9	Questions et informations diverses	

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/03/2010. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le procès-verbal est adopté par 23 voix pour et 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour Tous).

2. SUBVENTIONS 2010 AUX BUDGETS ANNEXES. Rapporteur : Mme TARRICQ

Le rapporteur présente le tableau, ci-après, récapitulant les subventions 2010 versées aux associations et aux budgets annexes :

	B.P. 2009	REALISE 2009	PREVISIONS B.P. 2010	VOTE C.M. le 14/04/2010
I - SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	663 000,00	654 732,12	513 500,00	513 500,00
Article 657362 - C.C.A.S. et services annexes	623 500,00	623 500,00	450 000,00	450 000,00
Article 65737 - Régie des fêtes et Cinéma	39 500,00	31 232,12	-	-
Article 6521 - Régie des fêtes et Cinéma	33 000,00	15 000,00	-	-
Article 6521 - Budget Régie des fêtes			38 500,00	38 500,00
Article 6521 - Budget Cinéma			25 000,00	25 000,00

II - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	236 113,00	225 113,00	242 240,00	242 240,00
Article 6574 - Subvention école privée	14 268,00	14 268,00	12 000,00	12 000,00
Article 65748 - Subventions aux associations	221 845,00	210 845,00	230 240,00	230 240,00
TOTAL GENERAL	899 113,00	879 845,12	755 740,00	755 740,00

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les subventions 2010 aux budgets annexes et aux associations,
- précise que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2010.

3. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010. Rapporteur : Mme TARRICQ

A la question de **Mme Mandroux** sur les motivations de ce maintien des taux, **Mme le Maire** lui répond que le contexte national et local difficiles et un budget raisonnable, sans grands investissements, permet de ne pas augmenter les impôts.

M. Mathio approuve cette décision qu'il avait lui-même demandé et dont il a été tenu cas.

Mme le Maire lui précise que c'est un choix de la majorité municipale pour les tyrossais.

Mme Mandroux approuve également cette position et regrette qu'elle n'ait pas déjà été adoptée en 2009 avec des conditions budgétaires pas très différentes.

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2010 à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux ainsi qu'il suit :

	Taux	Bases d'imposition Prévisionnelles 2010	Produit correspondant
- Taxe d'Habitation	15,45 %	8 731 000	1 348 940
- Taxe Foncière (bâti)	18.14 %	6 258 000	1 135 201
- Taxe Foncière (non bâti)	43,47 %	55 400	<u>24 082</u>
Total			2 508 223

Soit 101 062 € de plus qu'en 2009.

N.B. : une augmentation de 1 % aurait procuré un revenu supplémentaire de 24 598 €.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2010

En préambule à l'examen et au vote, **M. Mathio**, au nom du Renouveau Tyrossais, fait part au Conseil Municipal de la déclaration suivante :

« La situation financière de la commune reste déséquilibrée en raison d'autofinancements insuffisants pour rembourser les emprunts et payer de nouveaux investissements.
La croissance des dépenses de fonctionnement est supérieure à celle des recettes courantes.
Ceci conduit à un endettement élevé et un fond de roulement en diminution.

Les charges de personnel représentent plus de la moitié des charges réelles de fonctionnement. Or, il y a 2 ans déjà, M. le Percepteur avait tiré la sonnette d'alarme en disant que celles-ci ne devaient pas dépasser 50 % du budget de fonctionnement...

Si nous comparons avec des structures analogues de la Communauté de Communes, on s'aperçoit que les taux de la fiscalité locale à Tyrosse, en dehors de la TPU, sont supérieurs à la moyenne de la strate.

Ce budget ressemble, toutes proportions gardées, à un budget de « cité dortoir » sans d'autre possibilité que l'endettement.

Nous constatons que cette situation est le résultat de la politique de gestion menée par l'équipe municipale en place depuis des années.

On ne peut pas dire que ce soit la faute du désengagement de l'Etat !

Donc par respect pour la majorité des Tyrossais qui vous ont élue nous ne voterons pas contre ce budget, mais nous nous abstenons parce que nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont vous gérez Tyrosse ».

Pour **M. Lesbats**, la Ville est obligée, eu égard à sa structuration budgétaire et compte tenu du fait qu'elle est fortement tributaire de ses rentrées fiscales et des dotations de l'Etat, de faire des pauses budgétaires après des périodes d'investissements lourds ; cela ne date pas de cette année et M. Mathio ne peut pas faire mine de le découvrir. Les choix politiques ne doivent pas être si mauvais que cela au vu du dynamisme et de l'expansion de la Ville.

Concernant les dépenses de personnel, **Mme Tarricq** précise qu'elles représentent certes 51 % des dépenses de fonctionnement mais que la moyenne nationale, pour des communes de même strate démographique, est de 53 %.

Et **Mme le Maire** conclut en affirmant que c'est aussi un vrai choix que de faire travailler le personnel municipal, plutôt que d'avoir recours à des entreprises privées (comme bon nombre de communes).

Puis les rapporteurs présentent tour à tour les différents budgets :

A - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. Rapporteur : Mme TARRICQ

Le Budget Primitif 2010 de la Ville a donné lieu aux votes suivants :

Dépenses de fonctionnement

- 011 – Charges à caractère général : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 012 – Charges de personnel : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 023 – Virement à la section d'investissement : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 65 – Autres charges de gestion courante : 23 voix pour, 6 abstentions ((Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 66 – Charges financières : 23 voix pour, 6 abstentions ((Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 67 – Charges exceptionnelles : 23 voix pour, 6 abstentions ((Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

Recettes de fonctionnement

- 002 – Résultat reporté : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 013 – Produits de gestion courante : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 70 – Ventes de produits et services : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 73 – Impôts et taxes : 26 voix pour, 3 abstentions (Renouveau Tyrossais)
- 74 – Dotations subventions : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 75 – Autres produits de gestion courante : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

Dépenses d'investissement

Mme Tarricq précise que pour ce qui concerne les chapitres ou opérations se rapportant aux travaux sur terrains et sur bâtiments, les élus ont été destinataires de fiches mentionnant le détail de ces travaux inscrits au chapitre 23 avec 115 030,21 € en travaux sur terrains, et 116 625,66 € en travaux sur bâtiments.

Certains de ces travaux correspondent à des restes à réaliser sur opérations.

Il convient donc de voter les annulations de ces RAR sur opérations pour les voter globalement au chapitre 23.

Sont toutefois conservées les opérations suivantes :

- en travaux sur terrains : l'aménagement de la R.D. 810, les réseaux Casablanca et le Parc de Châlons (parc de la Lande)

- en travaux sur bâtiments : l'école des Arènes, le local Point Vert, les Arènes, le Stade Municipal La Fougère, le Centre Technique Municipal, l'Espace Grand Tourren, le Groupe scolaire « La Lande », l'Eglise et le local Terreblanque.

On retrouvera une annulation d'opération avec réinscription au chapitre 21 sur le budget annexe Cinéma.

- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 041 – Opérations patrimoniales : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 20 – Immobilisations incorporelles : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 204 – Subventions d'équipement versées : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 21 – Immobilisations corporelles : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 23 – Travaux en cours : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 901 – Mairie : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 904 – Eglise : 23 voix pour, 7 abstentions (Mme MOULIAN, Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 9050 – Ecole Maternelle : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 906 – Stade municipal La Fougère : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 908 – Immeuble communal parc des Sports : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 911 – Complexe Sportif : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 915 – Ateliers municipaux : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 918 – Vestiaires douches de Burry : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 919 – Parc de Chalons : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 920 – Espace Grand Tourren : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 923 – Maison rue des écoles : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 925 – Centre de loisirs : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 945 – Résidence Péchin : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 950 – Réseaux : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 9540 – Cimetière de Burry : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 9541 – Cimetière de Marron : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 955 – Défense incendie : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

Recettes d'investissement

- 001 – Résultat reporté : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 021 – Virement de la section de fonctionnement : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 041 – Opérations patrimoniales : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 10 – Dotations et fonds divers : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 13 – Subventions d'investissement : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 16 – Emprunts et dettes assimilées : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 90515 – Emprunt groupe scolaire de Châlons : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)
- 952 – Emprunt ZA-ZI Casablanca : 23 voix pour, 6 abstentions (Renouveau Tyrossais et Tyrosse pour tous)

La balance du Budget Primitif 2010 (RAR inclus) se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 232 925,51	3 401 349,29
Dépenses	6 232 925,51	3 401 349,29

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions (3 du groupe Renouveau Tyrossais : M. MATHIO. Mmes BRIFFAUD. BERGFELD. – 3 du groupe Tyrosse pour Tous : Mmes MANDROUX. BERTHELOT. M. GOYHENECHÉ) approuve le Budget Primitif 2010 de la Ville de SAINT VINCENT DE TYROSSE.

B – BUDGET ANNEXE SALLE DE CINEMA. Rapporteur : Mme TERRADE

Le Budget Primitif 2010 de la Salle de Cinéma a donné lieu aux votes suivants :

Dépenses de fonctionnement

- 011 – Charges à caractère général : unanimité

023 – Virement à la section d'investissement : unanimité
66 – Intérêts financiers : unanimité
042 – Dotations aux amortissements : unanimité

Recettes de Fonctionnement

74 – Dotations et participations : unanimité

Dépenses d'investissement

16 – Emprunts et dettes assimilées : unanimité
21 – Travaux cinéma : unanimité

Recettes d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement : unanimité
10 – Excédent de fonctionnement capitalisé : unanimité
040 – Amortissements : unanimité

La Balance du Budget Primitif 2010 s'équilibre à :

Fonctionnement :	46 152.41
Investissement :	31 635.09

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe Salle de Cinéma

C – BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES. Rapporteur : M. DIRIBERRY

Le Budget Primitif 2010 de la Régie des Fêtes donne lieu aux votes suivants (M. A. LADEBAT, régisseur des Fêtes, ne prend pas part au vote) :

Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général : par 28 voix pour
023 – Virement à la section d'investissement : par 28 voix pour

Recettes de Fonctionnement

70 – Ventes produits et service : par 28 voix pour
74 – Dotations subventions : par 28 voix pour
75 – Autres produits de gestion courante : par 28 voix pour

Dépenses d'investissement

21 – Immobilisations incorporelles : par 28 voix pour

Recettes d'investissement

023 – Virement à la section d'investissement : par 28 voix pour

Après avoir écouté le rapporteur, le Conseil Municipal, par 28 voix pour (M. LADEBAT, régisseur des fêtes ne prenant pas part au vote), approuve le Budget Primitif 2010 de la Régie des Fêtes qui s'équilibre :

En fonctionnement	80 000.00 €
En investissement	3 500.00 €

D – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL DE CASABLANCA. Rapporteur : M. DIRIBERRY

Le rapporteur présente le Budget Primitif 2010 du Lotissement artisanal et industriel de Casablanca qui donne lieu aux votes suivants :

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général : unanimité
65 - Autres Charges de gestion courantes : unanimité

Recettes de Fonctionnement

002 - Résultat reporté : unanimité
042 - Comptes de stocks : unanimité
70 - Ventes : unanimité

Dépenses d'investissement

040 - Comptes de stocks : unanimité

Recettes d'investissement

001 - Résultat reporté : unanimité

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2010 du Lotissement Artisanal et Industriel de Casablanca qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	99 155.84	99 155.84
Investissement :	21 261.57	21 261.57

A l'issue de ces votes, Mme le Maire remercie les services municipaux, particulièrement la direction et les services financiers, et les élus qui se sont impliqués dans l'élaboration de ce budget.

5. CREATION DE POSTE. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que dans le cadre de la réorganisation en cours des services administratifs de la Mairie et du Centre Communal d'Action Sociale, et d'une redistribution des moyens humains entre le C.C.A.S. et la Mairie, il a été prévu qu'un agent administratif employé actuellement par le C.C.A.S. (service accueil et Restauration scolaire) intègre le secrétariat administratif des Services Techniques de la Mairie .

Le poste que cet agent occupait au sein du CCAS est quant à lui intégré au sein du service social (1 seul poste de travail) du nouveau pôle Solidarité – Vie associative.

Le secrétariat du Pôle des Services Techniques, auquel est rattaché également le service Urbanisme, comprendra donc désormais 2 postes administratifs à temps complet, le service Gestion des salles et du matériel ayant lui aussi intégré le nouveau pôle Solidarité et Vie Associative situé rue Plaisance.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide à cet effet de créer, à compter du 1^{er} mai 2010, un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2010

6. TRANSFORMATIONS DE POSTES. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que certains agents communaux remplissent les conditions d'ancienneté nécessaires pour pouvoir avancer de grade ; ils ont donc été inscrits à cet effet sur le tableau d'avancement annuel.

Conformément à la délibération du 29 août 2007 qui a instauré un ratio de promus-promouvables équivalent à 100%, et au vu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente en date du 09/02/2010, tous les agents inscrits sur le tableau d'avancement sont susceptibles d'être nommés sur le grade supérieur.

Il convient donc de créer les postes correspondant aux grades d'avancement, tout en supprimant du tableau des effectifs les anciens grades détenus par les agents concernés :

- 3 postes de technicien supérieur à temps complet en 3 postes de technicien supérieur principal à temps complet (catégorie B). La date d'effet est fixée au 01 mai 2010 pour un poste et au 01 juillet 2010 pour les deux autres postes.

- 1 poste de brigadier de police municipale à temps complet en un poste de brigadier chef Principal de police à temps complet (catégorie C). La date d'effet est fixée au 16 août 2010.

Après avoir écouté cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transformer les postes suivants :

- 3 postes de technicien supérieur à temps complet en 3 postes de technicien supérieur principal à temps complet (catégorie B). La date d'effet est fixée au 01 mai 2010 pour un poste et au 01 juillet 2010 pour les deux autres postes.

- 1 poste de brigadier de police municipale à temps complet en un poste de brigadier chef Principal de police à temps complet (catégorie C). La date d'effet est fixée au 16 août 2010.

- charge Madame le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

7. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que le décret n° 2009-1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 créent une nouvelle prime de service et de rendement, prime applicable à certains cadres d'emplois de la filière technique (ingénieur, technicien et contrôleur de travaux territoriaux). Cette Prime de Service et de Rendement se substitue à la Prime de Service et de Rendement jusqu'alors versée, et qui se trouve abrogée.

Le décret et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 apportent d'importantes modifications quant au versement de la Prime de Service et de Rendement sans en modifier toutefois les cadres d'emplois bénéficiaires : le montant de la prime est désormais déterminé à partir d'un taux de base annuel par grade prévu réglementairement, et non plus sur la base d'un taux moyen appliqué au traitement brut moyen du grade (TBMG).

Ces modifications entrent en vigueur à partir du 17 décembre 2009, date de publication du décret et de l'arrêté au Journal Officiel. Il convient toutefois de prendre une délibération pour rendre applicable ces nouvelles dispositions.

En effet, le montant moyen annuel de la prime de service et de rendement doit être déterminé par l'assemblée délibérante dans la limite d'un taux annuel de base par grade, fixé réglementairement

La prime de service et de rendement peut être cumulée avec l'Indemnité Spécifique de Service.

Aussi, considérant qu'il est nécessaire de mettre en place cette prime sur la base de la nouvelle réglementation, il vous est proposé d'instituer à compter du 01/04/2010 la Prime de Service et de Rendement telle que prévue par les nouveaux textes.

Les bénéficiaires et les montants de cette prime seront les suivants :

- Cadre d'emploi des Techniciens supérieurs :
 - . Technicien supérieur chef : taux annuel de base : 1400 €
 - . Technicien supérieur principal : taux annuel de base : 1330 €
 - . Technicien supérieur : taux annuel de base : 1010 €

- Cadre d'emploi des Techniciens supérieurs :
 - . Contrôleur en chef : taux annuel de base : 1349 €
 - . Contrôleur principal : taux annuel de base : 1289 €
 - . Contrôleur : taux annuel de base : 986 €

Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent des cadres d'emploi concernés.

Le taux individuel susceptible d'être appliqué à un agent ne peut être supérieur au double du taux annuel de base.

Il est précisé que :

- La prime versée aux agents à temps non complet sera calculée au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- Les agents non titulaires percevront la prime prévue pour le cadre d'emplois correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires
- Cette indemnité sera versée mensuellement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instituer à compter du 01/04/2010 la Prime de Service et de Rendement telle que prévue par les nouveaux textes.

- dit que les bénéficiaires et les montants de cette nouvelle prime seront les suivants :

- Cadre d'emploi des Techniciens supérieurs :
 - . Technicien supérieur chef : taux annuel de base : 1400 €
 - . Technicien supérieur principal : taux annuel de base : 1330 €
 - . Technicien supérieur : taux annuel de base : 1010 €
- Cadre d'emploi des Techniciens supérieurs :
 - . Contrôleur en chef : taux annuel de base : 1349 €
 - . Contrôleur principal : taux annuel de base : 1289 €
 - . Contrôleur : taux annuel de base : 986 €

- charge Madame le Maire de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent des cadres d'emploi concernés.

8. AIDE AUX SINISTRES DE LA TEMPETE XYNTHIA. Rapporteur : Mme TARRICQ

Le rapporteur expose que le 28 février 2010, la tempête XYNTHIA dévastait les côtes de Charentes-Maritimes et de Vendée et causait la mort de 55 personnes et de nombreux dégâts matériels.

La Ville de ST VINCENT DE TYROSSE, solidaire des communes durement frappées par cette catastrophe, s'associe au mouvement de collecte de fonds initié par l'Association des Maires de France en vue de venir en aide aux sinistrés et d'entamer les travaux nécessaires à la remise en état des routes et des équipements publics.

Après examen, par la Commission des finances le 7 avril 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une somme de 2 000 € qui sera versée aux Associations des Maires de Charentes-Maritimes et de Vendée qui centralisent les fonds collectés.

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le versement de la somme de 2 000 € aux Associations des Maires de Charentes-Maritimes et de Vendée afin de venir en aide aux sinistrés de la tempête Xynthia.

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Mme le Maire donne lecture de la réponse (reprise ci-après) de la Sous-Préfecture à la demande d'explication de M. MATHIO au sujet de la légalité de la décision modificative du 07/12/2009 concernant les catalogues et imprimés, et notamment le TYROS'INFOS spécial « Hommage à Jean-Claude SESCOUSSE »

« Par courrier en date du 8 mars 2010, reçu à la préfecture des Landes le 12 mars 2010, vous m'interrogez sur la légalité d'une délibération du conseil municipal de Saint Vincent de Tyrosse en date du 7 décembre 2009, reçue à la préfecture des Landes le 11 décembre 2009, relative à une décision modificative n° 04/2009, intégrant une dépense de 15 000 €, notamment pour un « supplément TYROS'INFOS ».

Je vous précise que cette délibération a été prise dans le cadre d'une prévision budgétaire au titre de l'exercice 2009, intégrant une imputation budgétaire sur l'article 6236 (catalogues et imprimés).

Après vérification effectuée auprès du comptable de la commune, il apparaît que certaines factures, dont celle de l'édition spéciale « Hommage à Jean-Claude SESCOUSSE » d'un montant de 5 243,35 €, ont été adressées tardivement à la commune. Cette information a été donnée lors de la séance du conseil municipal le 10 février 2010, en informations diverses, mais n'a pas donné lieu à délibération (annexe 4 de votre courrier).

Le montant indiqué ci-dessus a donc fait l'objet d'un mandat n° 94 à l'article 6236, mais sur l'exercice budgétaire 2010. Par contre, sur les 15 000 € provisionnés, seuls 6 487,90 € ont été mandatés en 2009, comme l'indique d'ailleurs l'annexe 4 de votre courrier.

Je vous rappelle que le compte administratif 2009 qui devra prochainement être voté retrace, compte par compte, les dépenses réalisées sur l'année 2009. Je vous précise enfin, pour votre parfaite information, que le document TYROS'INFOS ne représente qu'une partie des dépenses payées sur le compte 6236 – Catalogues et imprimés.

Le bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile d'obtenir. »

- Commission d'urbanisme le 26/04 pour évoquer, entre autres, le devenir de la maison sise au n° 6 de la rue de Campan (et la sécurisation du carrefour qui était un des objectifs visé)
- Réunion programmée par Réseau Ferré de France le 27/04 à 18 H en salle de cinéma sur le futur tracé de la LGV
- A.G. de l'Office de Tourisme le 07/05 à 18 H 30 à SAUBION